

3 PETITS POIS...ET PUIS S'EN VONT
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 68100 MULHOUSE - 28 C, rue François Spoerry
498 546 332 RCS MULHOUSE

Assemblée générale à caractère mixte du 29 décembre 2023

Procès-verbal de délibérations
EXTRAIT

Le 29 décembre 2023, à 9 heures, au siège social, les associées se sont réunies en assemblée générale à caractère mixte, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne HUBERT, gérante associée.

Une feuille de présence a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

Sont présentes :

- Madame Anne HUBERT,
propriétaire de mille huit cents parts sociales, ci 1 800 parts

- Madame Sandrine PLACE,
propriétaire de deux cents parts sociales, ci 200 parts

Total des parts composant le capital social, ci 2 000 parts

La feuille de présence, vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que la totalité des parts sociales est représentée à l'assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- le rapport spécial de la gérance
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par les dispositions des articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associées et tenus à leur disposition au siège social préalablement à la présente assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.



La Présidente rappelle alors l'ordre du jour :

.....

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Formalités, pouvoirs

Puis, la Présidente donne lecture du rapport spécial de la gérance et ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant plus la parole, la Présidente met alors successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 68100 MULHOUSE - 28 C, rue François Spoerry à 68100 MULHOUSE - Green Lofts, 4, rue du Général Schwartz, et ceci avec effet à compter du 01 janvier 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts, lequel est rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à :

Green Lofts - 4, rue du Général Schwartz - 68100 MULHOUSE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

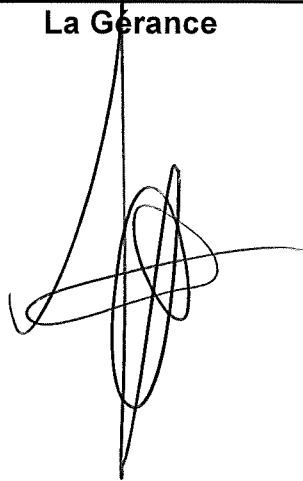
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associées, après lecture.

Pour extrait certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a vertical line extending downwards and a horizontal line extending to the right, ending in a small loop.